



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Séance du lundi 7 septembre 2026

En exercice : 23

Présents : 19

Excusés : 3

Absents : 1

Date de la convocation :
02/09/2026

Président de séance :
Valentin CARRERAS

Secrétaire de séance :
Vincent THIBERT

Rapporteur : Valentin CARRERAS

N° interne de l'acte : 2026-46

lundi 7 septembre 2026, le conseil municipal de Commune de Crêches-sur-Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Valentin CARRERAS.

Membres présents :

Aurélié BARRAT, Gwenaël BRAC DE LA PERRIERE, Valérie BOUILLLOUX, Valentin CARRERAS, Corinne CONDEMIN, Françoise CURAILLAT, Emilie DAILLY, Claire DE CROMBRUGGHE, Pascal DUCROUX, Océane FERREIRA NUNES, Annick GUYON, Sébastien JAILLET, Bekrih KRASNICI, Christiane REY, Jean-Louis SEIGNEURET, Pierre SIGNORET, Julien STOYE, Vincent THIBERT, Christine VAZ

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Céline CARREIRO (donne pouvoir à : Annick GUYON), Eric FOREST (donne pouvoir à : Vincent THIBERT), Luc GIROUX (donne pouvoir à : Gwenaël BRAC DE LA PERRIERE)

Membres Absents :

Lucien MILLOT

Objet: Affectation du résultat 2025 sur le budget 2026 - reprise de la délibération

Suite à l'adoption du budget 2026, il convient de reprendre la délibération relative à l'affectation du résultat. En effet, la délibération initiale approuve l'affectation sans mentionner le montant. Il convient de reprendre cette délibération en précisant le montant.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1612-12 ;

Vu le Décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique.

Considérant la demande de la DGFIP de préciser le compte 1068 et son affectation votée le 20 avril 2026 au sein du budget primitif 2026

Considérant que ce formalisme ne change en rien le budget primitif 2026, ni le compte financier unique 2025, et les affectations des résultats 2025 votés.

Le compte financier unique du budget principal de l'exercice présente :

- un excédent de fonctionnement de :	712 439,51
- un excédent reporté de :	1 144 259,68
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 856 699,19
- un déficit d'investissement de :	805 909,80
- un excédent des restes à réaliser de :	509 169,46
Soit un besoin de financement de :	296 740,34

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	1 856 699,19
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	296 740,34
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 559 958,85
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	805 909,80

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** l'affectation des résultats proposée au budget primitif 2026 comme suit :

1068 : 296 740.34 euros

Le Secrétaire de séance,
Vincent THIBERT



Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié conforme
au registre,
Le Maire,
Valentin CARRERAS

